

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## DENOMINATION, OBJET ET SIEGE SOCIAL

**SWITCH UP COACHING/Sandra BIGNALET-CAZALET** est un organisme de formation professionnelle dont le siège social se situe :

**25 chemin de l'église 31320 AUZEVILLE TOLOSANE**

Il dispense des formations inter et intra entreprise, des formations e-learning et propose également une activité de conseil aux entreprises.

## CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres **SWITCH UP COACHING** et pour toutes les commandes passées auprès de **SWITCH UP COACHING** par le client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client, ne peut prévaloir sur les présentes CGV (sauf acceptation formelle et écrite de **SWITCH UP COACHING**) et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Pour **SWITCH UP COACHING**, le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Le client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de **SWITCH UP COACHING**, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

## NATURE DES FORMATIONS ET PRESTATIONS DE CONSEIL

### FORMATIONS EN PRESENTIEL ET A DISTANCE (E LEARNING)

Les dispositions du présent article concernent les formations dispensées, quelle que soit leur durée, réalisées dans les locaux de **SWITCH UP COACHING** ou des locaux mis à disposition par **SWITCH UP COACHING**, ou à distance.

**Conditions de règlement** : Le règlement de la formation est à effectuer au comptant à réception de la facture. Les prix pratiqués sont révisibles annuellement.

**Remplacement d'un participant** : **SWITCH UP COACHING** permet au client de remplacer un participant par un autre, ayant les mêmes besoins en formation, à la condition que la demande lui soit faite par écrit au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la session.

**Insuffisance du nombre de participants à un stage** : Dans le cas où le nombre de participants à une session de formation inter-entreprise est insuffisant, **SWITCH UP COACHING** se réserve la possibilité de déplacer le stage et, ce, sans indemnités au profit du client. Pour la formation intra-entreprise, le client s'engage à respecter le nombre de participants annoncé lors de l'établissement du devis.

**SWITCH UP COACHING** se réserve le droit de remplacer l'intervenant à compétences égales, en cas de force majeure.

## PRESTATION DE CONSEIL

Toute prestation d'étude ou de conseil fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par **SWITCH UP COACHING**. **SWITCH UP COACHING** facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix journalier, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques ne sont pas inclus dans les honoraires et sont à la charge du client.



SWITCH UP COACHING

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque formation, une convention de formation est établie en deux exemplaires, dont un est à retourner à **SWITCH UP COACHING** par le client, avec le cachet de l'entreprise (si financement entreprise) et la signature du responsable ou du stagiaire (si particulier). Une attestation de formation par participant est remise au participant ou envoyée par email après la fin de la session de formation.

### REGLEMENT PAR MON COMPTE FORMATION

En cas de règlement via son compte CPF (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts), il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge auprès du site Mon Compte Formation avant le début de la session et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- De s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné en fin de formation.

Si la Caisse des Dépôts ne prend en charge que partiellement le montant de la formation, la différence sera facturée au client par **SWITCH UP COACHING**. Si l'accord de prise en charge par la Caisse des Dépôts ne parvient pas à **SWITCH UP COACHING** au plus tard le premier jour de la formation, **SWITCH UP COACHING** facturera l'intégralité du coût du stage au client. Si pour quelque motif que ce soit, la Caisse des Dépôts ne règle pas le coût de la session, le client sera redevable du montant correspondant.

La subrogation reste à la discrétion du centre de formation.

### CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas de nombre d'inscrits insuffisant, la session sera reportée et de nouvelles dates seront proposées. En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours avant la date de début de la formation, **SWITCH UP COACHING** retiendra sur le coût total les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir au minimum 50% et jusqu'à 100% en cas d'annulation survenue 7 jours avant le début de la formation. Les absences, abandon ou dédit ne pourront en aucune manière être prétexte d'une réduction du montant global de l'action. En cas d'absence annoncée d'un ou plusieurs participants, ils peuvent être remplacés jusqu'à 24 h avant le début de la formation ; une fois la formation débutée, il n'y aura plus de possibilité de faire entrer un nouveau participant pour remplacer les éventuels absents.

#### Si un acompte est versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelle que raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « **ACOMPTE** » des présentes Conditions Générales de Vente, sera de plein droit acquis à **SWITCH UP COACHING** et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

#### Si aucun acompte n'a été versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelle que raison que ce soit, hormis la force majeure, une somme correspondant à 30 % de la facture totale sera acquise à **SWITCH UP COACHING**, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.



SWITCH UP COACHING

## DISPOSITIONS GENERALES

### MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

La proposition et les prix indiqués par **SWITCH UP COACHING** sont valables 3 mois à compter de l'envoi du devis de prestation. L'accord sur proposition (ou signature du devis de prestation ou de la convention de formation) implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

### PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Les règlements doivent parvenir à **SWITCH UP COACHING** à compter de la réception de la facture, sous peine d'application de pénalités de retard d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal. Le règlement est accepté par chèque ou virement.

### ACOMPTE

Pour toute prestation de formation ou de conseil d'un montant supérieur à 2 000 € TTC, un acompte de 30% est versé par le client à la signature du bon de commande.

### REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait commande à **SWITCH UP COACHING** sans avoir payé ses factures précédentes, **SWITCH UP COACHING** pourra refuser d'honorer la commande, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

### LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE SWITCH UP COACHING

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de **SWITCH UP COACHING** est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de **SWITCH UP COACHING** est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de **SWITCH UP COACHING** ne peut être engagée au titre de dommages indirects.

### FORCE MAJEURE

**SWITCH UP COACHING** ne peut être tenu pour responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Outre les cas de force majeure reconnus par les tribunaux français, sont considérés comme cas de force majeure (liste non restrictive) : maladie ou accident d'un formateur, désastres naturels, incendies, interruption des communications, interruption de l'approvisionnement en énergie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **SWITCH UP COACHING**.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les formateurs de **SWITCH UP COACHING** sont titulaires des droits patrimoniaux relatifs aux supports pédagogiques produits pour assurer la formation. Toute reproduction, cession, utilisation etc. sont strictement interdites sous quelque forme que ce soit.

**COMMUNICATION** Le client accepte d'être cité par **SWITCH UP COACHING** comme client de ses offres, que ce soit dans des documents internes ou externes.

### RECLAMATIONS

Le client peut adresser ses observations ou réclamations à l'adresse [contact@devenirformateur.net](mailto:contact@devenirformateur.net). Cette réclamation ou observation sera analysée et traitée par **SWITCH UP COACHING**, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue. LA réclamation fera l'objet d'un accusé réception sous 7 jours et d'une réponse écrite sous 30 jours maximum.

**SWITCH UP COACHING** – Sandra BIGNALET-CAZALET- 25 chemin de l'église 31 320 AUZEVILLE TOLOSANE

SIRET : 797 569 712 00038 - 07 69 30 48 16- N° déclaration : 76310934731- NAF : 8559A-

[www.devenirformateur.net](http://www.devenirformateur.net)- CGV



SWITCH UP COACHING

#### INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, sur simple demande écrite adressée à **SWITCH UP COACHING**.

#### LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les CGV et tous les rapports entre **SWITCH UP COACHING** et ses clients relèvent de la loi française. Si une contestation ou un litige ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Cayenne sera seul compétent pour régler le litige, quel que soit le siège ou la résidence du Client, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société **SWITCH UP COACHING** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**Pour SWITCH UP COACHING**

**Pour client**

**La Directrice : Sandra BIGNALET-CAZALET**

**Fonction contact**

**Signature S BIGNALET**



SWITCH UP COACHING

## TARIFS PARCOURS

### TARIFS 100% DISTANCIEL

*PARCOURS COMPLET	3 500€
*PARCOURS MODULE 1	1 900€
*PARCOURS MODULE 2	1 700€
*PARCOURS PAR COMPÉTENCE	NOUS CONSULTER

### TARIFS PARCOURS MIXTE PRÉSENTIEL+DISTANCIEL

NOUS CONSULTER

\*INSCRIPTION À UNE SESSION DE VALIDATION 300€

\* UN EFFECTIF DE 8 PERSONNES MINIMUM PAR MODULE EN PRÉSENTIEL EST REQUIS POUR LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION EN BLENDED- LEARNING.

**Renseignements**  
**Mail**

**[www.devenirformateur.net](http://www.devenirformateur.net)**  
**[contact@devenirformateur.net](mailto:contact@devenirformateur.net)**